Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 057-200067957-20261020-ARR2026_111-AR

Haut Chemin Pays de Pange
Communauté de Communes

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Président;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°DCC2026-44 du Conseil communautaire du 16 avril 2026 portant création et fixation des modalités de composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu les désignations intervenues au sein des conseils municipaux des communes membres ;

Considérant que la délibération du 16 avril 2026 prévoit que chaque commune membre peut désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant qu'il appartient au Président de constater la composition de la commission ;

ARRETE N° 111/2026

Article 1 – Composition de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange est composée des membres suivants :

Membre	CLECT
Président	Roland CHLOUP
BAZONCOURT	Olivier ARTUR
	Jean-Claude BAIXAS
BURTONCOURT	Henri SCHOUMACHER
	Aline MULLER
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	Jérôme CRIDELICH
	Guido FERRIN
COINCY	Sophie ALLAIS
	Olivier DELHOMME
COLLIGNY MAIZERY	Hervé MESSIN
	Jean-Philippe WEISSE
COURCELLES CHAUSSY	Etienne LOGNON
	Patrick GRELOT
COURCELLES-SUR-NIED	Nathalie PRUDHOMME
	Laurent ADAM
FAILLY	Alain DALSTEIN
	Jean-Marc LEROY
GLATIGNY	Angélique MILLAN
	Jérémy MOSA
HAYES	Nicole RECHT
	Armand KLEIN
LES ETANGS	Jackie REMION
	Séverine JEANNEAU

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 057-200067957-20261020-ARR2026_111-AR

Haut Chemin Pays de Pange
Communauté de Communes

MAIZEROY	Jean-François LEIDELINGER
	Marillac SCHMITT
MARSILLY	Thibaut MAINFRAY
	Bernard BARRE
OGY MONTOY FLANVILLE	Aline GULINO
	Damien LEVE
PANGE	Christian DOMBRET
	Gérald LHENRY
RAVILLE	Matthieu GOBILLOT
	Cyrille BECKER
RETONFEY	Christian PETIT
	Norbert NICOLAS
SAINTE BARBE	Nathalie D'ACUNTO
	Thibaut AUBURTIN
SAINT HUBERT	Grégory MICHEL
	Sylvie RICHARD
SANRY LES VIGY	Michel PETIT
	Lionel GUIRAUT
SANRY SUR NIED	Bernard KREBS
	Guy GRANDTHOUVENIN
SERVIGNY LES RAVILLE	Raphaël DUPONT
	Marie-Anne ANDRE
SERVIGNY LES SAINTE BARBE	Joël SIMON
	Serge LORRAIN
SILLY SUR NIED	Gilles POINSIGNON
	Audrey GARBE
SORBEY	Claude SPINELLI
	Dominique WILLEMIN
VIGY	Nicolas RAVAINE
	Loyce CZAPKA
VILLERS STONCOURT	Eddy CERISEY
	Christophe AMADIEU
VRY	Frédéric GHIZZO
	Alan KELSEN

Les suppléants sont indiqués en italique pour chaque commune, en-dessous du nom du titulaire.

Article 2 : Durée du mandat

Les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées siègent jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf remplacement intervenant dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Remplacement

En cas de vacance ou de modification de la désignation par une commune membre, la composition de la commission sera actualisée par arrêté du Président.

Haut Chemin
Pays de Pange
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 057-200067957-20261020-ARR2026_111-AR

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché, dans les conditions réglementaires en vigueur et transmis aux maires des communes membres.

Fait à PANGE, le 20 octobre 2026
Le Président,
Roland CHLOUP.

Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange
Siège
57530 PANGE

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat à la date indiquée sur le cachet de transmission